



Procès-verbal de réunion

Date de la séance : 03/02/2022

Lieu de la séance : en visioconférence

Début de la séance : 19h30

Président de séance : Vincent LORIOU

Membres du Comité Directeur	Qualité	Présent	Absent	Excusé	Vote
BECQ Tony	Membre coopté	1			Non
CHEVALIER Patrick	Membre	1			Oui
CRÉON Samuel	Trésorier Général	1			Oui
DEBORDES Joël	Membre			1	Non
GANDREUIL Benoit	Membre	1			Oui
GUILLOTEAU Jean-Marc	Membre	1			Oui
GUILLOTEAU Patrice	Vice-Président délégué	1			Oui
LEROY Stéphane	Secrétaire Général adjoint	1			Oui
LORIOU David	Secrétaire Général	1			Oui
LORIOU Vincent	Président	1			Oui
PAILLÉ Alain	Membre			1	Oui
STEENSTRUP Svend	Membre			1	Oui

Invitée : Monsieur Simon ROTUREAU, Président du Club de Combrand U.P

Vincent LORIOU ouvre la réunion à 19h30 et remercie tous les élus pour leur présence à ce comité directeur extraordinaire.

Il présente la liste des membres excusés.

Le nombre de voix représentées permet de délibérer valablement (9 voix / 11, quorum 6/ 11).

Approbation de l'ordre du jour

Le Président expose l'ordre du jour et précise que les éventuelles informations ou questions diverses complémentaires seront abordées en fin de réunion. L'ordre du jour est approuvé par les membres présents.

1 – Appel de la décision de la Commission Sportive Départemental par le club de COMBRAND

Suite à la décision de la commission sportive Départementale du 24 janvier 2022, le Club de COMBRAND US a demandé à revoir et si possible de moduler la sanction sportive.

La commission sportive départementale dans sa session du 01 février 2022 a maintenu sa décision en application des règlements en vigueur.

À la réception du courrier de maintien de la décision, le club de COMBRAND US a fait appel de cette décision auprès du comité directeur des Deux-Sèvres de Tennis de Table.

Le président du comité a convoqué un comité directeur extraordinaire afin que les membres du



Procès-verbal de réunion

comité directeur étudie la demande.

Les membres du comité directeur ont reçu, au préalable les différents courriers émanant de la Commission Sportive Départementale ainsi que le courriel initial du Club de COMBRAND US.

Le président du Club de COMBRAND US a été invité à la réunion afin de s'expliquer sur cette demande puis le président de la commission sportive.

Un débat s'en est suivi sans la présence du président du club de COMBRAND US.

Le club de Combrand reconnaît les faits et la décision et assume ladite sanction et fait état de la situation dû à LA COVID, plusieurs absents le jour même

le but de l'appel n'est pas de fauter mais de faire évoluer la réglementation, que c'est la dernière division et des difficultés gestion que rencontre le club.

À la demande du Président du comité, un vote électronique anonyme a été organisé. Suite au vote électronique, les membres du comité directeur décident :

- D'infirmier la décision de la commission sportive départementale ;
- Rencontre perdue 14-0 et 0 points ;
- Paiement de la caution avant la 3ème journée ;
- Impossibilité de monter dans la division supérieure au forfait et interdiction à toutes les équipes de numéros supérieures à monter au niveau supérieur.

Un courrier sera adressé au CLUB de COMBRAND US

Fin de la séance 21h00

Le Président
Vincent LORIOU

Le Secrétaire Général Adjoint
David LORIOU

Le Secrétaire Général Adjoint
Stéphane LEROY

Prochaine réunion :

Comités directeurs :

Les dates des prochains comités directeurs sont bien définies et diffusées sur le calendrier. Néanmoins ces dernières pourront évoluer

Assemblée générale

Date à définir